



Le concept cantonal des pistes cyclables est complexe. Et son application parfois déroutante, comme cette mini-piste de dix mètres, récemment créée devant l'Escale, à Givisiez. ALAIN WICHT

# L'équipement des routes pour les deux-roues est estimé à 165 mio

**TRANSPORT • Le Conseil d'Etat fait le point sur sa politique vélos. Il reste 91 km de pistes et bandes cyclables à créer sur 130 km prévus.**

ANTOINE RÜF

Cent soixante-cinq millions de francs... C'est ce que le canton entend investir, à l'horizon d'une génération, pour réaliser sa planification d'aménagements cyclables. Il détaille sa politique deux-roues des décennies à venir dans la réponse à une motion d'Edgar Schorderet (dc, Marly) et René Thomet (s, Villars-sur-Glâne), laquelle demande que la construction de pistes cyclables soit obligatoire lors de la construction, la réfection ou la correction des routes cantonales.

Un coup d'accélérateur qui ne gêne pas le gouvernement. Mais dont il n'a pas vraiment besoin: depuis 1995, l'aménagement des routes cantonales prend systématiquement en compte la question cycliste, indique le Conseil d'Etat dans sa réponse. Une bonne quinzaine d'aménagements ont d'ailleurs déjà été réalisés à l'occasion de travaux routiers.

Le canton a établi son réseau cyclable de base, qui mesure 250 km, en prenant

en considération les tronçons jusqu'à sept kilomètres, sur lesquels on compte plus de cent pendulaires quotidiens, qui relient les villages à un centre scolaire régional ou à une station de transports publics, et les routes sur lesquelles le potentiel de développement du trafic deux-roues est important.

## Statu quo

Le Conseil d'Etat s'oppose par contre à ce que la répartition actuelle des coûts entre l'Etat et les communes soit modifiée. Le financement des pistes cyclables intégrées à une route cantonale sont financées comme celle-ci. Les pistes indépendantes d'une route cantonale doivent rester à la charge des communes, l'Etat se contentant de payer ce que lui aurait coûté un aménagement relié à la route.

Pistes cyclables séparées ou simples bandes réservées aux vélos? Ça dépend des cas, explique le Conseil d'Etat. Le choix se fait en fonction du milieu, de la vitesse du trafic, de son intensité, du nombre de

pois lourds et de l'importance du trafic cycliste.

## Cohabitation souhaitable

Logiquement, plus les vélos sont nombreux, plus le trafic motorisé est intense et lourd, plus les aménagements seront nécessaires.

Sauf en ville, là où une modération générale du trafic est nécessaire. Dans ce cas, «la cohabitation des deux-roues et des véhicules automobiles est possible, voire souhaitable». Les vélos font alors en quelque sorte office de ralentisseurs de trafic ambulants. Avec éventuellement le risque de se transformer en cyclistes couchés...

En chiffres, la planification prévoit actuellement 4,2 km de pistes cyclables, dont 900 m ont déjà été réalisés. Il faudra créer 85 km de bandes cyclables, qui s'ajouteront aux 40 km existants. Quarante kilomètres supplémentaires nécessiteront des études particulières. I

## DROIT DE RECOURS DES ORGANISATIONS

# Un comité fribourgeois pour combattre l'initiative

CLAUDINE DUBOIS

Un large front fribourgeois combat l'initiative des radicaux zurichois qui demande la suppression du droit de recours des organisations contre tout projet qui aurait été accepté par le peuple ou un législatif. Dans un communiqué publié hier, le comité fribourgeois «Non à l'initiative contre la nature et le patrimoine» estime que l'initiative est «inutile», «dangereuse» et «mensongère». Inutile, car le Parlement fédéral a déjà fortement limité en 2007 le droit de recours des organisations; dangereuse, car l'engagement des organisations environnementales a sauvé les paysages les plus emblématiques de Suisse, comme le Lavaux et le glacier d'Aletsch, et le droit de recours y a joué un rôle.

**Mensongère enfin**, car, selon les opposants, l'acceptation de l'initiative ne créerait pas davantage d'emplois ni ne résoudre le problème de la lenteur des procédures en matière de construction. Le communiqué cite en outre le conseiller aux Etats fribour-

geois Alain Berset, selon lequel «le droit de recours est un instrument important pour que tous les pouvoirs publics respectent le droit en vigueur» et pour cette raison, il doit être maintenu.

**Le comité** récemment créé émane des Partis socialiste, chrétien-social, évangélique et des Verts. Bon nombre de démocrates-chrétiens le soutiennent – le parti cantonal se prononcera le 13 novembre – ainsi qu'un UDC, et le radical d'Ecologie libérale Jean-Claude Cornu, de même que la grande majorité des élus du canton à Berne. Le comité réunit évidemment l'ensemble des associations pour la protection de la nature et du patrimoine, à savoir les sections cantonales de l'ATE, de Pro Natura, du WWF et de Patrimoine suisse. Se sont joints également le Cercle ornithologique fribourgeois, la fédération fribourgeoise de pêche, le Deutschfreiburger Heimatkundeverein, Pro Fribourg, Pro Velo et diverses sections fribourgeoises du club alpin. I

## EN BREF

### RECTIFICATIF

## Le PLR est contre l'imprescriptibilité

Un malentendu et voilà la vérité déformée. S'agissant de l'initiative sur l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile, les radicaux fribourgeois en recommandant unanimement le rejet, et non l'inverse comme cela a été écrit par erreur dans notre édition d'hier. Le PLR préfère le contre-projet indirect proposé par le Conseil fédéral et le parlement. CAG

### RECTIFICATIF

## Administrateur, pas conseiller communal

Dans l'article évoquant l'implantation d'une éolienne au sommet du Cousimbert (notre édition de vendredi), il était mentionné que Gilbert Piller était le conseiller communal de La Roche en charge du dossier. Or, M. Piller est administrateur de la commune, pas édile. Avec nos excuses.

## GRAND CONSEIL

# Budget, LATeC et présidence

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Le budget 2009 de l'Etat, la suite de l'examen de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), l'élection du président du Grand Conseil pour 2009. Ce sont les trois principaux objets de la session parlementaire qui s'ouvre cet après-midi.

Pour rappel, le budget 2009 s'équilibre à près de 3 milliards de francs et prévoit un léger bénéfice de 0,7 mio. Il intègre une baisse de l'impôt personnel et de l'impôt sur les sociétés (-47 mio au total), mais prévoit aussi des recettes en augmentation («La Liberté» du 2 octobre). Il sera débattu cet après-midi et demain matin. Quand bien même il profiterait encore des effets d'une bonne conjoncture, on pourrait s'attendre, lors du débat d'entrée en matière, à des interventions en rapport avec la crise financière actuelle.

La LATeC est au programme de jeudi. Une centaine d'articles doivent encore être passés en première lecture. Une séance de relevée, uniquement réservée à la révision de cette loi, est encore prévue mercredi prochain.

**Jeudi matin**, le Parlement élira encore celui qui présidera ses débats l'année prochaine. Pas de

suspense à l'américaine, puisque le nom du futur premier citoyen du canton est déjà connu: il s'agit Pierre-André Page. La seule interrogation réside dans le score que réalisera le député UDC de Châtonnaye. Pas de surprise non plus quant à la première vice-présidence, promise à la socialiste Solange Berset. Selon le tournus, la seconde vice-présidence revient au PDC, qui présentera la Lacoise Yvonne Stempfél.

**Les députés** éliront également le patron du Conseil d'Etat pour 2009. Six ans après sa première présidence, le directeur des finances Claude Lässer devrait occuper le fauteuil de numéro 1, qu'il reprendra du directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts Pascal Corminboeuf.

**Une petite dizaine** d'objets figurent aux tractanda de vendredi. On retiendra un décret pour introduire la 3<sup>e</sup> année de médecine à l'Uni de Fribourg, le rapport sur une politique globale en faveur des personnes âgées, le rapport sur la médecine de premier recours, le rapport sur les mesures de réinsertion professionnelle, la prise en considération d'une motion favorisant des pratiques interprofessionnelles en réseaux de soins. I

## FUMÉE PASSIVE

# Double oui pour éviter le piège

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Que de plus en plus de pays et de cantons interdisent la fumée du tabac dans leurs établissements publics, que 68% des Fribourgeois soient favorables à cette mesure (selon un sondage d'avril 2007), que l'initiative «Fumée passive et santé» ait récolté deux fois plus que les 6000 signatures requises, que tous les indicateurs montrent une attente du public pour interdire la fumée dans les cafés et restaurants: tout cela ne suffit pas à rassurer totalement les ligues de santé fribourgeoises.

A quatre semaines de la votation cantonale sur le sujet, la directrice Rose-Marie Rittener se garde de tout excès de confiance. Car l'initiative est doublée du contre-projet des autorités cantonales. Pour la première fois, le citoyen pourra approuver une initiative et, en même temps, son contre-pro-

jet. Et pour les départager en cas de double acceptation, il pourra signaler laquelle des deux propositions il préfère. Mais, théoriquement, il se peut aussi que les votants appuient un des deux textes et rejettent l'autre. Avec le risque que ni l'initiative ni le contre-projet ne passent la rampe, quand bien même il y aurait globalement une majorité de citoyens favorables à l'interdiction.

**Là est le piège**, qu'un double oui «stratégique» permet d'éviter, comme l'ont expliqué hier les représentants du comité de soutien «2 x oui le 30 novembre». L'objectif de ce comité est de faire passer au moins un des deux textes. A la question subsidiaire, il recommande d'appuyer l'initiative, plus contraignante. Mais quelle que soit la variante choisie, elle représentera une «avancée

notoire» en matière de santé publique.

Ce comité, dont font partie le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET), la ligue contre le cancer, la ligue pulmonaire, l'association des diabétiques, ainsi que de nombreux médecins, députés et associations sportives, dispose d'un budget de quelque 80 000 fr. pour la campagne de sensibilisation. Un prospectus sera distribué cette semaine en tous ménages et le message pour le double oui sera diffusé sur des affiches format mondial et par des annonces à paraître dans la presse fribourgeoise.

Pour le reste, le comité développe les mêmes arguments sanitaires que le comité d'initiative et émet les mêmes doutes sur l'efficacité des fumeurs, autorisés par le contre-projet. I